

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/11/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211109-120209-DE-1-1

**Séance du mardi 9 novembre
2021**

Date de mise en ligne :

D-2021/392

certifié exact,

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM,

**Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de
Bordeaux et l'association Les Marches de l'été, l'Etat, la
Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et la
Ville du Bouscat. Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des nouveaux objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026, présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux, notamment pour le soutien des lieux de fabrique de la création contemporaine et des manifestations artistiques et culturelles, une convention triennale d'objectifs a été établie avec l'association compagnie des Marches de l'été, qui porte le projet artistique et culturel de l'Atelier des Marches, lieu de fabrique de la création contemporaine, et du festival *Trente Trente*, événement repéré de la création contemporaine des arts de la scène, dans une ligne artistique affirmée autour des formes « courtes et performatives ».

Cette convention est partagée avec plusieurs partenaires institutionnels : l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et la Ville du Bouscat. Elle marque une nouvelle étape dans l'engagement des parties à soutenir l'accompagnement artistique, la création contemporaine dans sa pluralité, dans une démarche de coopération affirmée. Elle précise les conditions d'un partenariat et les engagements des parties afin de soutenir les activités et projets des Marches de l'été.

La Ville de Bordeaux soutient en particulier les projets et activités dans les domaines suivants :

- Le soutien multiforme aux équipes artistiques, notamment émergentes et locales, dans le processus de création et de diffusion grâce à l'accueil en résidence à l'Atelier des Marches ;
- La contribution à la structuration et à la professionnalisation des équipes artistiques émergentes grâce à la mise en réseau avec les structures professionnelles du territoire ;
- L'engagement en faveur des nouvelles formes artistiques contemporaines, hybrides et pluridisciplinaires, notamment à travers l'organisation de *Trente Trente* ;
- Le tissage et l'entretien de relations partenariales avec les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire ;
- L'attention particulière portée au lien avec les populations, au rayonnement des arts et des cultures sur le territoire et, notamment à travers les actions d'éducation artistique et culturelle.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX



VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

VU le décret n° 2020-1754 du 29 décembre 2020 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées aux personnes publiques ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de Gironde ;

VU la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU les circulaires signées entre les ministres de l'Éducation nationale et de la culture, du 3 mai 2013 et 10 mai 2017, relatives au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle ;

VU la charte des missions de service public pour le spectacle qui définit les principes généraux de l'action de l'État en faveur du spectacle vivant appliquée depuis le 22 octobre 1998 ;

VU le programme **131** de la mission de la culture

– **Convention pluriannuelle d’objectifs -**

2021 - 2022 – 2023 - 2024

Entre

D’une part,

L’Etat - Ministère de la Culture, représenté par Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional, dûment habilité par délibération de la commission permanente, désigné dans la présente convention sous le terme la Région,

Le Département de Gironde, représenté par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par la délibération n°2021.XXX.CP de la commission permanente du 22 novembre 2021, désigné dans la présente convention sous le terme le Département,

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Pierre HURMIC, dûment habilité par la délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2021 – délibération D-2021/XXX, désigné dans la présente convention sous le terme la Ville de Bordeaux

La Ville du Bouscat représentée par Monsieur Patrick BOBET, dûment habilité par la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal, désigné dans la présente convention sous le terme la Ville du Bouscat

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »,

Et

D’autre part,

L’association **COMPAGNIE DES MARCHES DE L’ETE**, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21 rue des Bouviers – 33800 Bordeaux
Représentée par Madame Isabelle DAUGAREILH sa Présidente, dûment mandatée.

N° SIRET siège social : 328 480 082 00093 - Code APE: 9001Z
Identifiant Chorus : 1001301789

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant les orientations de la politique culturelle de l’État :

Considérant les orientations de la politique du Ministère de la Culture relatives au soutien à la création et à la diffusion artistique, aux structures qui en ont la charge et qui présentent un projet d’intérêt général au service du plus grand nombre et des territoires.

Considérant que ce soutien inclut, au-delà des aides aux labels et réseaux nationaux, les acteurs culturels qui jouent un rôle structurant, en termes d’accompagnement des équipes artistiques et de lien aux territoires et à leurs habitants.

Considérant les orientations du Ministère de la Culture priorisant l'éducation artistique et culturelle et plus généralement les actions en faveur de la jeunesse et des populations, dans l'ensemble de son intervention, auprès des structures artistiques et culturelles et des collectivités territoriales.

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I.

Dans ce cadre, l'État souhaite privilégier et structurer son soutien sur les objectifs suivants :

- Contribuer au soutien des équipes artistiques indépendantes dans leur travail de création et de diffusion,
- Soutenir une meilleure diffusion des formes et des disciplines souvent insuffisamment valorisées,
- Veiller à l'aménagement culturel du territoire et proposer aux publics les plus larges et les plus variés une action culturelle et une diffusion artistique de qualité
- Garantir le respect de l'égalité et de la diversité.
- Promouvoir la participation de tous à la vie culturelle et artistique,
- Soutenir des démarches d'action culturelle actives et inventives.

Considérant que le projet présenté par l'association « Compagnie des Marches de l'été » participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction et de son équipe à :

- Apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements) ;
- S'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues ;
- Porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public;
- Prendre en compte l'évolution des pratiques ;
- Proposer une programmation et une action culturelle innovante qui allie les exigences de la création à celles de l'implication de toutes les populations du territoire ;
- Impulser ces actions culturelles particulièrement dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, et auprès des personnes, qui pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques sont éloignées de l'offre et des références artistiques proposées par la programmation.

Considérant la politique culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités en visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant que dans le cadre de son engagement dans la transition écologique et énergétique « Néo Terra », la Région Nouvelle-Aquitaine veille et incite les opérateurs qu'elle accompagne à s'engager dans une démarche qui s'inscrive dans au moins une des 11 ambitions de la Feuille de route.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine marque son attachement au respect des droits culturels des personnes, reconnaissant notamment l'égalité des différentes pratiques artistiques et culturelles et le droit de chacun à bénéficier de ressources favorisant l'exercice de pratiques artistiques et culturelles qui ont sa préférence.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel de « La Compagnie Les Marches de l'été » construit autour de la mise à disposition d'un lieu de fabrique à destination des compagnies artistiques, principalement émergentes et régionales, dans le cadre d'un processus de mise en relation des personnes sur le territoire en lien avec l'accueil des artistes.

Considérant les axes-force du projet artistique et culturel de « La Compagnie Les Marches de l'Eté » se déclinant ainsi :

- L'accompagnement de jeunes artistes et équipes émergentes, notamment régionales, par la mise en œuvre au sein du lieu de fabrique de l'Atelier des Marches d'accueils en résidence, de temps de visionnage, d'un soutien administratif et/ou par le biais de la production déléguée ;
- La formation professionnelle initiale et continue des équipes artistiques en tant qu'organisme de formation référencé Datadock ;
- La programmation et l'organisation du festival de Trente Trente – Rencontres de la forme courte ;
- Les actions culturelles en direction des personnes notamment susceptibles de nourrir le festival Trente Trente.

Ainsi, la Région porte une attention particulière aux engagements de « l'Atelier des Marches » dans les domaines suivants :

- Le soutien aux équipes artistiques installées sur le territoire régional, notamment à travers l'accueil en résidence et la production déléguée ;
- L'établissement de coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec les autres structures de diffusion du spectacle vivant, tant à l'échelle de la métropole bordelaise que de celle de la Région Nouvelle-Aquitaine en lien, entre autre, avec l'OARA ;
- La prise en compte, dans le cadre de l'action culturelle, des publics prioritaires aux yeux de la Région (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes des missions locales et en formation professionnelle...) ;
- La prise en compte, au sens des Droits Culturels, de l'ensemble des personnes en veillant à la mise en œuvre d'actions inclusives ;
- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment du point de vue du salariat ;
- La vigilance concernant la parité des moyens de production, et la prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, dans le respect de son équilibre budgétaire.

Considérant la politique culturelle du Conseil Départemental de Gironde :

Considérant que la politique culturelle du Conseil départemental de la Gironde s'inscrit au cœur de ses compétences en matière de solidarités humaines et territoriales, d'autonomie et de développement social.

Considérant que la politique culturelle départementale se décline autour de quatre orientations :

- L'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles ;
- Le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires ;
- La lecture et les coopérations numériques ;
- Les patrimoines culturels.

Considérant que le Département de la Gironde déploie son soutien aux équipes artistiques et aux opérateurs culturels du territoire girondin via la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, d'une part, et son agence culturelle l'IDDAC, d'autre part, en lien avec les autres directions du Département.

Dans ce cadre, le Département entend :

- Accompagner les lieux ressources, installés et repérés sur les territoires, afin de conforter leur développement dans le champ de la création et de l'accessibilité,
- Favoriser l'inclusion des artistes et leur accompagnement par des structures professionnelles,
- Accorder, dans ses actions en faveur de la médiation culturelle, une attention particulière aux populations et publics fragiles éloignés de l'offre culturelle.

Considérant que le projet de la « Compagnie Les Marches de l'été » participe des orientations culturelles départementales, le Département de la Gironde accompagne l'action de l'association à plusieurs titres :

- Soutien à l'émergence et à la création dans un principe de diversité culturelle, de pluridisciplinarité et d'attention au territoire départemental, avec notamment le soutien de l'IDDAC qui accompagne un programme d'aide à la résidence concerté avec les Marches de l'été, en vue d'alimenter l'émergence artistique en Gironde sur des formes originales pouvant dynamiser l'offre et la visibilité de ces formes dans les réseaux de programmation, et de participer, plus largement, à leur diffusion et à l'économie du secteur ;
- Soutien au développement dans une logique d'accompagnement et de formation des équipes artistiques locales dans leur structuration et professionnalisation en lien avec les partenaires du territoire ;
- Soutien à la diffusion et à la recherche artistique via notamment l'organisation du Festival Trente Trente - Rencontres de la forme courte, dont la programmation singulière favorise l'émulation et le renouvellement des pratiques artistiques sur le territoire.

Considérant la politique culturelle de la Ville de Bordeaux :

Événement repéré de la création contemporaine des arts de la scène, dans une ligne artistique affirmée autour des formes « courtes et performatives », lieu de fabrique de la création contemporaine, l'association Les Marches de l'été pilote un projet pluriel qui nourrit la dynamique de la création artistique et culturelle, de la diffusion, de la transmission et de la formation, sur le territoire.

Considérant les nouveaux objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux, à savoir :

- Encourager la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec la diffusion de la création contemporaine pluridisciplinaire, en travaillant l'accessibilité pour tous ;
- Contribuer à un environnement propice à la création, au rayonnement des arts et des cultures dans le respect des enjeux environnementaux et des droits culturels des personnes, dans une recherche de parité femmes/hommes, que ce soit aussi bien dans l'offre culturelle et artistique proposée et dans la mise en œuvre des actes quotidiens de l'Atelier des Marches et du Festival Trente Trente ;
- Contribuer au soutien et à l'accompagnement des artistes du territoire, notamment les équipes artistiques émergentes, dans le processus de création et de diffusion, en identifiant et en accompagnant l'émergence artistique, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de festivals ;
- Favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;
- Accompagner et développer l'éducation artistique et culturelle à travers des actions et des projets, comme les parcours culturels urbains, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique... ;
- Réfléchir à une spatialisation équitable de l'offre culturelle et artistique sur le territoire de la ville, avec une réflexion sur des projets hors les murs et/ou en espace public, avec la recherche de partenariats originaux et innovants avec les opérateurs culturels, sociaux, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux... du territoire dans un esprit d'échange, d'interconnaissance, de mutualisation et de coopération.

La Ville de Bordeaux soutient le projet artistique et culturel de l'Atelier des Marches, du Festival Trente Trente, en particulier son rôle dans les domaines suivants :

- Le soutien multiforme aux équipes artistiques, notamment émergentes et locales, dans le processus de création et de diffusion grâce à l'accueil en résidence à L'Atelier des Marches ;
- La contribution à la structuration et à la professionnalisation des équipes artistiques émergentes grâce à la mise en réseau avec les structures professionnelles du territoire ;
- L'engagement en faveur des nouvelles formes artistiques contemporaines, hybrides et pluridisciplinaires, notamment à travers l'organisation de Trente Trente ;
- Le tissage et l'entretien de relations partenariales avec les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire ;
- L'attention particulière portée au lien avec les populations, au rayonnement des arts et des cultures sur le territoire et, notamment à travers les actions d'éducation artistique et culturelle.

Considérant la politique culturelle de la Ville du Bouscat :

Considérant que la politique culturelle de la Ville se décline autour des orientations suivantes :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture en proposant une programmation diversifiée
- Susciter la curiosité du public, en offrant des formes artistiques variées. Mettre la pratique culturelle à la portée du plus grand nombre en offrant un large panel d'activités
- Améliorer la prise en compte des publics éloignés et empêchés
- Favoriser l'ouverture au jeune public en collaborant avec les structures petite enfance, les écoles et collèges. Développer l'éducation artistique et culturelle à travers des actions et des projets variés
- Soutenir la création artistique en programmant des spectacles en création et en accueillant des artistes en résidence

La Ville porte une attention particulière aux engagements de « l'Atelier des Marches » dans les domaines suivants :

- L'intérêt porté à la médiation culturelle et aux actions d'éducation artistique et culturelle auprès des publics scolaires ou non
- Le soutien et à l'accompagnement des artistes du territoire, notamment les équipes artistiques émergentes, dans le processus de création et de diffusion, à travers l'accueil en résidence et la co-production

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, auquel s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Le projet artistique et culturel développé par son responsable artistique et programmateur, Monsieur Jean-Luc TERRADE, pour les années 2021 à 2024, ainsi que le bilan des actions déjà réalisées, constituent un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant et pour le paysage artistique et culturel du territoire. La Direction régionale des Affaires culturelles, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de Gironde, Bordeaux-Métropole, la Ville de Bordeaux et la Ville du Bouscat soutiennent la consolidation et la pérennisation de l'Atelier de Marches, ainsi que de la manifestation Trente Trente – Les Rencontres de la forme courte, notamment dans la perspective d'une transmission progressive et partagée de leur direction.

La convention fixe :

- Les objectifs partagés entre les partenaires et le programme d'actions artistiques et culturelles porté par la Compagnie Les Marches de l'été ;
- La mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- Les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS PARTAGES

Les partenaires publics et le bénéficiaire ont identifié conjointement trois objectifs du programme d'actions suivants pour la période 2021-2024 :

- 1. Accompagner le processus de création artistique des personnes ;**
 - 1.1. Par la création théâtrale valorisant les écritures émergentes, ayant pour enjeu le renouvellement des d'esthétiques contemporaines
 - 1.2. Par un soutien artistique et en coproduction auprès d'artistes en devenir
- 2. Mettre en regard les expressions artistiques en marge ou émergentes ;**
 - 2.1. Par la programmation nationale et internationale de la manifestation Trente Trente – Les Rencontres de la forme courte,
 - 2.2. Par l'accueil en résidences toute au long de l'année de compagnies artistiques pluridisciplinaires confirmées ou émergentes dont certaines sont en relation avec la programmation de Trente Trente – Les Rencontres de la forme courte
- 3. Renforcer les savoir-faire et les savoir-être ;**

- 3.1. Par l'encadrement de formations professionnelles initiale ou continue,
- 3.2. Par l'Education Artistique et Culturelle auprès des publics scolaires ou non,
- 3.3. Par le développement de l'équipe permanente de la structure

Ces trois objectifs seront l'objet des évaluations par les partenaires, avec le bénéficiaire, dans les conditions précisées dans l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A son initiative, sous la responsabilité de son responsable artistique et programmateur Monsieur Jean-Luc Terrade, la compagnie les Marches de l'été s'engage à réaliser le projet artistique et culturel dont le contenu figure en annexe I.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre années recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, sous réserve de la disponibilité effective des crédits.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la rédaction de l'évaluation et au contrôle prévus aux articles 10 et 11 de la présente convention.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE ET MODALITES DE VERSEMENT

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 2 (et annexe I) de la présente convention.

La contribution de chaque partenaire public est une aide au fonctionnement qui prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1 Pour l'État

La définition du montant des subventions attribuées sur la période 2021-2022-2023-2024 se fera dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en Loi de finances ;
- La reconduction des critères d'intervention du ministère de la culture dans le cadre de sa politique nationale ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, et 6 à 11 de la présente convention ;
- La vérification en fin d'exercice que le montant de la contribution annuelle n'excède pas le coût annuel du programme d'actions.

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées. À titre indicatif, le bénéficiaire a perçu en 2020 pour ses projets la somme de 35 000 € au titre du programme budgétaire 131.

Pour l'année 2020, la contribution de l'État fera l'objet d'une convention financière bilatérale annuelle avec le bénéficiaire. Pour les deuxième, et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État sera notifiée par voie d'avenant à la convention financière bilatérale.

5.2 Pour la Région Nouvelle-Aquitaine :

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle.

Une convention financière annuelle définira les modalités de versement.

5.3 Pour le Conseil Départemental de Gironde :

La définition du montant des subventions versées sur la période de la convention se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Leur engagement fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle. Pour mémoire, le montant total des subventions versées par le Conseil Départemental de la

Gironde à l'association au titre de l'année 2020 s'élève à 30 000 € (trente mille euros) pour l'ensemble des activités de la Compagnie les Marches de l'été : Lieu de Fabrique, Travail artistique du directeur et la manifestation Trente Trente – Les Rencontres de la forme courte

5.4 Pour la Ville de Bordeaux :

La Ville de Bordeaux au regard du projet artistique présenté, consciente de son rôle dans l'attribution des moyens nécessaires à sa réalisation, décide :

- De verser une subvention annuelle à l'association Les Marches de l'été, dans le respect du règlement intérieur des subventions adopté par la ville, pour la réalisation de la manifestation Trente Trente – Les rencontres de la forme courte, et le travail engagé dans le lieu « L'atelier des Marches ».
- La définition du montant des subventions attribuées sur la période 2021-2022-2023-2024 se fera dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la Ville,
- Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées. La contribution de la ville fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale avec le bénéficiaire.
- À titre indicatif, le bénéficiaire a perçu en 2021 : la somme de 35 000 € pour la manifestation Trente Trente – Les rencontres de la forme courte, et 7 000 € pour soutenir l'activité du lieu « L'Atelier des Marches »,

5.5 Pour la Ville du Bouscat :

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par le Conseil Municipal de la Ville du Bouscat, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire. Il sera évalué en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Le montant de la subvention versée sur la période, sera proposé après étude du dossier de demande de subvention, adressé annuellement à la Ville du Bouscat.

ARTICLE 6 : JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe I et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire ;
- Les comptes annuels
- et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport annuel d'activité ;
- Tout autre document nécessaire à la compréhension du programme d'actions ou mentionné dans les conventions financières bilatérales.

Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Le bénéficiaire de cette subvention s'engage à indiquer de façon lisible et explicite l'identité visuelle de chaque partenaire public sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

ARTICLE 9 : SANCTIONS

9.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

9.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – EVALUATION

10.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi annuel a minima permettant l'évaluation des objectifs définis par la présente convention et ce, en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

10.2 L'évaluation porte notamment sur la réalisation du programme d'actions, et sur son impact au regard de l'intérêt général dans le respect des objectifs définis dans l'article 2 de la présente convention.

10.3 Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il examine chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et, en fin de convention, l'autoévaluation présentée par le directeur de la structure.

10.4 Le bénéficiaire s'engage à fournir, au plus tard six mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions.

10.5 Les partenaires publics procèdent à une évaluation avec le bénéficiaire de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif

ARTICLE 11 : CONTROLE

11.1 Les partenaires publics contrôlent annuellement, ainsi qu'à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions au titre duquel cette contribution est accordée. Ils peuvent exiger le remboursement de la quote-part excédentaire de la contribution financière ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

11.2 Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 10 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression des aides.

ARTICLE 12 : CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant la fin de la convention et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics et le bénéficiaire. L'avenant conclu précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er} et à l'article 2. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 : ANNEXES

Les annexes, annexe I : « Projet artistique et culturel et programme d'actions 2021-2024 », annexe II : « Amélioration et avenir de l'espace de travail », annexe III : « Mots Croisés » font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 : SUSPENSION DE LA CONVENTION

La présente convention étant conclue sur la base du projet artistique et culturel conçu et mis en œuvre par Monsieur Jean-Luc Terrade, son Directeur artistique, et est réputée suspendue au départ de celui-ci.

ARTICLE 16 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 17 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

La décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Telerecours Citoyens, accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

(NE PAS TRANSFORMER CET EMBLEMME)

Fait Bordeaux en 7 exemplaires

Pour le Bénéficiaire

Pour l'Etat, la Préfète de Région

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Pour le Conseil Départemental
de Gironde

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Ville du Bouscat

ANNEXE I

Projet et programme d'actions 2021-2024



EXPERIMENTATION, CREATION, SINGULARITE

ou les processus du projet artistique et Culturel
De la Compagnie Les Marches de l'été
2021-2022-2023-2024

Préambule

La Compagnie Les Marches de l'été, implantée en Nouvelle-Aquitaine depuis 1991, s'est construite par la volonté de l'artiste - metteur en scène et programmateur artistique Jean-Luc Terrade. Après avoir ouvert le TNT en 1997 (actuelle Manufacture Atlantique CDCN de Bordeaux). La Compagnie Les Marches de l'été déménage et s'installe en 2000 dans un ancien chai à la barrière du Médoc sur la commune du Bouscat.

Le chai se transforme en lieu de fabrique et se nomme dès son ouverture l'Atelier des Marches. L'Atelier des Marches est un lieu d'accueil de résidences artistiques, proposant des sorties de résidences et quelques représentations publiques. Les activités sont conditionnées au respect du bail en vigueur. Depuis mars 2020 et les restrictions sanitaires les conditions d'accueil sont dépendantes des directives des pouvoirs publics.

Cet espace s'adresse particulièrement aux expérimentations, aux échanges et confrontations des esthétiques. L'Atelier des Marches est un laboratoire de recherche artistique particulièrement attaché aux univers et aux esthétiques exploratoires, performatives, où fond et forme se cherchent à travers les corps, les gestes, les mots, les silences... Il s'agit principalement de formes hybrides, mêlant spectacle vivant, arts plastiques, technologies visuelles, sonores dans la lignée de ce qui se nomme création contemporaine émergente.

Jean-Luc Terrade, de part sa posture d'artiste expérimenté, offre un accompagnement aux équipes artistiques qui investissent le lieu. Cette relation privilégiée entre artistes permet de poursuivre le cheminement esthétique de chacun.e, d'explorer ses questionnements sur les sujets qui touchent aux corps, à la société, aux formes de dire et aux manières contemporaines de les traiter dans l'espace scénique. Cet accompagnement prend diverses formes collaboratives tant sur le plan artistique que technique ou administratif. Les accueils en résidence font l'objet d'échanges et de recommandations artistiques indispensables pour le devenir des spectacles et la démarche personnelle des artistes. De cette implication-imbriication peut émerger des collaborations de mise en scène, de programmation et de diffusion dans le cadre d'événements portés par la compagnie Les Marches de l'Été dont Trente Trente - Les Rencontres de la forme courte. Cette manifestation propose depuis 2004 une vision plurielle de la création contemporaine à travers les scènes de la Métropole bordelaise et de la région Nouvelle-Aquitaine. La compagnie Les Marches de l'Été, œuvre à consolider et à donner une vraie lisibilité à des projets originaux, hybrides, pluridisciplinaires, d'artistes et de collectifs artistiques en devenir ou reconnus pour leur singularité. La fréquentation de l'Atelier des Marches est une nécessité pour la liberté, liberté d'expression sous forme artistique, la dignité des personnes de part leur vision du monde, l'égalité et la non discrimination, la participation à la vie culturelle de part l'exercice de la création. Le projet de l'Atelier des Marches développé ci-dessous s'engage au respect des droits culturels des personnes.

Projet artistique et culturel

Les activités de la Compagnie Les Marches de l'été se déclinent suivant :

1. La production d'œuvres scéniques et théâtrales, l'accompagnement et la production déléguée auprès de jeunes artistes et d'équipes émergentes,
2. La programmation et l'organisation de Trente Trente – Les Rencontres de la forme courte
3. La gestion du lieu de fabrique l'Atelier des Marches situé 17 rue Victor Billon - 33110 - Le Bouscat
4. Une programmation d'artistes en résidences de création, une programmation occasionnelle permettant des partenariats avec d'autres structures culturelles
5. Les actions d'éducatrices artistiques et culturelles en direction de publics divers
6. La formation professionnelle initiale et continue

A partir de ces grands axes, les activités des Marches de l'été se déploient grâce à son ancrage au sein de l'Atelier des Marches. Ce port d'attache ouvert aux résidences, soutient la création et contribue à donner une visibilité au travail des équipes artistiques. L'Atelier des Marches apporte une réponse à la forte demande des artistes qui manquent d'espaces de création, au cœur de la métropole bordelaise.

Les activités développées au sein de l'Atelier des Marches dépendent des moyens financiers que les institutions publiques s'engagent à accorder à la Compagnie Les Marches de l'été. Ainsi, il existe une forte corrélation entre moyens financiers et une montée en puissance des activités dans le cadre de la présente convention.

1. L'Atelier des Marches, espace d'expérimentation

1.1. Espace de résidence

Les résidences à l'Atelier des Marches ont pour principal objectif d'offrir, non seulement un espace-temps et un outil en ordre de marche (espace, lumière, son, régie), mais aussi un accompagnement, un dialogue, des échanges, des questionnements artistiques et dramaturgiques, tout en respectant avant tout la liberté, le cheminement, la parole de chaque artiste invité. C'est ainsi que chemine le possible d'un processus de création. Une présentation publique du travail en cours peut être réalisée à la demande de la compagnie en résidence et en accord avec le programmateur artistique mais sans obligation aucune. Le respect de la liberté de création passe par l'entente de chaque partie prenante.

Les artistes et compagnies accueillis sont domiciliés en région Nouvelle-Aquitaine, pour la majorité mais proviennent aussi de la France entière ou à l'étranger. Les demandes sont de plus en plus nombreuses, le nombre d'accueil varie entre vingt et trente compagnies chaque année pour un volume d'occupation minimum de 180 jours par an. Il est temporellement difficile de faire plus. Ces accueils font l'objet de conventions de résidences, et certains sont soutenus financièrement dans le cadre de convention tripartite d'aide à la résidence avec les partenaires professionnels dans le cadre des missions des agences départementales et régionales.

La Compagnie Les Marches de l'été est locataire de l'espace de travail nommé L'Atelier des Marches – d'une superficie de 400m² au 17, rue Victor Billon 33110 Le Bouscat. Le loyer d'un montant de 1'094,76€ au 1^{er} mai 2020 est révisé tous les ans en fonction de la variation annuelle de l'indice Insee du coût de la construction. Le lieu qui vit depuis 20 ans a besoin d'une rénovation technique à porter en annexe, afin d'assurer convenablement l'ensemble des activités précitées.

1.2. L'accueil des résidents : outils et savoir-faire partagés

La plupart des compagnies qui viennent en résidence à l'Atelier des Marches font appel à Jean-Luc Terrade pour un regard extérieur. Ce sont des moments de discussion intenses, d'échanges, de conseils, de recommandations et d'encouragements. Ces temps dits informels, non comptabilisés, sont précieux pour la vie des résidences et le parcours intérieur des artistes. En raison du nombre de compagnies,

des orientations artistiques, de l'avancement dans le processus de création mais aussi des demandes, l'accompagnement s'adapte aux interlocuteurs.

L'équipe permanente et intermittente de la Compagnie Les Marches de l'été met ses aptitudes professionnelles, artistiques, techniques, administratives et de communication au service des artistes et compagnies en résidence de création. Ces résidences permettent des temps d'échanges avec l'équipe administrative sur les règlementations en vigueur et l'actualité professionnelle.

Techniquement, les compagnies viennent souvent avec leur propre technicien, et si cela n'est pas le cas, nous mettons à disposition un technicien selon nos moyens à raison de deux demi-journées. En complément du personnel déjà existant, les activités développées nécessitent à court terme l'engagement de personnel dont un.e salarié.e en contrat à durée indéterminée à mi-temps en charge de l'accompagnement, du suivi administratif et de production des artistes et équipes accueillies ainsi qu'un.e salarié.e en contrat à durée indéterminée pour un fonctionnement technique stable du lieu.

1.3. Production Déléguée et Aide à la Résidence

« On utilise le terme de « production déléguée » dans le cas où la production par une structure juridique existante permet à un projet artistique d'exister sans création de nouvelle structure juridique. Le producteur délégué est alors l'employeur du plateau artistique. »

Devant la difficulté des jeunes artistes à se structurer ou à dégager des financements pour assurer les postes de fonctionnement (administration, production, diffusion) La Compagnie Les Marches de l'été assure la production déléguée à travers la mise à disposition d'outils, de temps de travail et de savoir-faire, (juridique : contrats de cession, contrats de travail, financier : montage de budget de création, suivi budgétaire, réalisation de dossier d'aides financières auprès des institutions...) et à travers la mise à disposition d'outils, de temps de travail et de savoir-faire de sa chargée de communication (site, newsletter, réalisation des supports imprimés 'print' et mise à disposition du fichier de contacts professionnels). Il est à noter, que cette production déléguée est réalisée sans demander de contrepartie financière aux artistes qui sont partie prenante de la recherche de financement. Des temps de travail sont dédiés pour permettre aux artistes de comprendre et suivre les processus administratifs, bénéficier de forme de tutorat pour la constitution de dossiers de communication, voire la mise à disposition de moyens techniques pour leurs réalisations. C'est pourquoi cet accompagnement ne peut se faire qu'en fonction des capacités de l'équipe de La Compagnie Marches de l'Été à déployer du temps pour ces missions.

Le deuxième engagement que La Compagnie Les Marches de l'été développe est l'aide à la résidence par la prise en charge direct de certaines dépenses comme le déplacement des artistes s'ils viennent hors de Gironde, leur hébergement, quelques repas. La montée en puissance de ces aides est corrélative des partenariats construits à la fois par les équipes artistiques accueillies et par La Compagnie Les Marches de l'été. Des partenariats sont établis depuis plusieurs années avec des agences culturelles pour les aides aux résidences. Dans le cadre des politiques publiques et des envies de chacun, des partenariats financiers sont amenés à évoluer dans les prochaines années. La Compagnie les Marches de l'été a toute sa place dans le processus d'accompagnement des artistes auprès de ces partenaires institutionnels et participe activement au développement des activités de créations sur le territoire néo-aquitain.

2. L'Atelier des Marches, espace d'accompagnement

2.1. Lieu de formation

2.1.1. Stage et formation professionnelle continue

La Compagnie Les Marches de l'Été s'engage dans la transmission des savoirs en organisant régulièrement des stages à destination d'artistes professionnels en formation continue encadré par Jean-Luc Terrade ou d'autres artistes confirmés invités sur des thématiques en lien avec les couleurs esthétiques et performatives de chaque artiste-formateur. Par ailleurs, dans le cadre de l'événement Trente Trente (cf III), les artistes de la programmation proposent également des temps de formation dans leur domaine de compétence : danse, théâtre, performance... ouvert à un public expérimenté ou non.

2.1.2. Formation Professionnelle Initiale

En partenariat avec les écoles, universités, centre de formation de Bordeaux Métropole, La Compagnie Les Marches de l'été reçoit des étudiant.es en stage ou dispense des cours de formation auprès des organismes comme entre-autre 3iS, Ecole de Cirque de Bordeaux, Ciam, Université Bordeaux-Montaigne ERAS (Expérimentation Recherches dans les Arts de la Scène), IUT Bordeaux Montaigne CoMe-diA (Licence Professionnelle Conception de Projets & médiation Artistique et Culturelle), ICART.

2.2. Les actions avec les publics

Le projet artistique La Compagnie Les Marches de l'Été cherche à se développer auprès des publics à travers différentes actions telles que la diffusion de spectacles jeune public auprès des écoles du Bouscat, en proximité de la Barrière du Médoc côté Bordeaux d'une part mais aussi bien au-delà sur son territoire. Un effort doit être fait sur les propositions d'éducation artistique et culturel auprès du jeune public notamment, tout en restant fidèle aux thèmes abordées par les spectacles.

D'un point de vue général, les accueils des différents publics, dans le respect des jauges en vigueur, font parties intégrantes du projet de La Compagnie Les Marches de l'Été dans une démarche de bienveillance et de respect que ce soit lors du festival Trente Trente – Les Rencontres de la forme courte, lors des sorties de résidences, ou des accueils des quelques représentations diffusées à l'Atelier des Marches. Il reste une certaine marge de progression afin de prodiguer de meilleures relations avec les publics.

Par ailleurs, la Compagnie Les Marches de l'Été développe ses partenariats avec les écoles et formations de spectacle vivant de la Métropole, en facilitant l'accès aux représentations aux étudiant.e.s.

La recherche d'actions d'éducation artistique se construit en lien avec les propositions artistiques, notamment celles qui interrogent les minorités, la marginalité, l'exceptionnel. Des nouveaux partenariats sont à envisager et construire en ce sens avec le tissu associatif local, régional ou national.

3. Visibilité donnée aux artistes

Dans une volonté forte de donner aux artistes des temps de répétitions mais également la possibilité de se produire, certains projets intègrent la programmation dans le cadre d'événements portés par la compagnie leur permettant d'avoir une visibilité non négligeable.

3.1. Trente Trente – Les Rencontres de la forme courte

Créé en 2004, appelé alors « Les Rencontres du Court » puis « 30' 30'' », cette manifestation s'attache à mettre en valeur des spectacles interdisciplinaires d'une durée de 30 secondes à 30 minutes. Ce rendez-vous annuel, unique, propose une programmation de formes scéniques hybrides aux croisement de la performance, de la danse, du cirque, de la musique, du théâtre, de l'installation plastique... Trente Trente, c'est aussi des co-organisations avec de multiples lieux culturels de Bordeaux, de son agglomération et de la Région Nouvelle-Aquitaine qui valorisent la richesse de la scène aussi bien locale, que nationale, qu'internationale. Ainsi Trente Trente, de par son ancrage régional, exerce un rôle de locomotive pour la prise de risque de programmation hors normes, travaillant sur des esthétiques peu conventionnelles et marginales.

Trente Trente propose également des workshops de danse, de performance ou encore de musique... encadrés par les artistes de la programmation, ouverts aux amateurs et aux professionnels, et favorisant le processus de création par l'accueil en résidence d'une partie des artistes invités. En effet, la programmation réunissant de près de trente spectacles est généralement composée d'un tiers de création. Il existe donc un véritable enjeu de connexion entre la programmation de Trente Trente et les résidences à l'Atelier des Marches, qui se transforme en espace de représentations le temps de l'événement.

À noter que cette manifestation est particulièrement suivie par les programmeurs régionaux et nationaux, et permet aux artistes, souvent émergents, de montrer leur travail.

Trente Trente s'enracine dans un travail permanent de résidence et de formation à l'Atelier des Marches à destination des professionnels et permet d'effectuer des repérages et des découvertes. (cf calendrier de la programmation 2021 en annexe).

3.2. Le Printemps des Marches

Né en réponse à la demande des compagnies en résidence, l'Atelier des Marches ouvre ses portes au public à la découverte de jeunes artistes et compagnies émergentes. Les temps de résidences donnent alors lieu à une première diffusion auprès du public mais aussi auprès d'éventuels programmateurs. Cet événement est l'expression d'un manque sur la métropole bordelaise de lieu disponible et ouvert susceptible de promouvoir l'émergence. Manque que la compagnie Les Marches de l'été tente de combler avec les moyens qui sont les siens.

3.3 - Autres temps de représentations

La compagnie Les Marches de l'Été a su, au fil des années, développer des partenariats cohérents et solides notamment par le biais de Trente Trente – Rencontres de la forme courte, avec des structures culturelles du territoire bordelais et néo aquitain. Dans ce cadre, et à la demande des structures institutionnelles ou associatives, l'Atelier des Marches accueille des représentations en partenariat ou en co-réalisation (saison hors les murs d'autres théâtres et d'autres festivals) permettant ainsi la mise en commun des savoir-faire partagés quant à l'accueil des artistes et du public.

En guise de conclusion

La Cie Les Marches de l'été, sous la responsabilité artistique de Jean-Luc Terrade, travaille de plus en plus à l'accompagnement d'artistes émergents et à la recherche d'expressions artistiques hybrides, pluridisciplinaires hors normes ou à la marge. Cette quête a ouvert des possibles dans le champ de la diffusion et notamment la programmation artistique lors de la manifestation Trente Trente. Ce travail au long court a ouvert la curiosité tant des publics que des institutions. Au fil des ans, une confiance s'est établie entre la Compagnie Les Marches de l'été et les partenaires institutionnels qu'il s'agit de conforter et stabiliser.

ANNEXE II

Amélioration et avenir de l'espace de travail

Comme précisé dans le préambule, l'Atelier des Marches est un ancien chai, il fait donc parti des friches, ici artisanales, transformées en lieu artistique.

Depuis 20 ans, le lieu s'est considérablement modifié, mais les équipements vieillissent. Afin d'assurer des accueils en résidences convenables, il est nécessaire de faire quelques aménagements.

Il est ici question d'investissement de l'ordre du matériel technique, une nouvelle console son et une nouvelle console lumière, ainsi que la réfection des bureaux.

Ces investissements sont des objectifs à atteindre par la Compagnie Les Marches de l'été dans le cadre de cette convention.

ANNEXE III

« *Mots croisés* » entre Jean-Luc Terrade et Yves Kafka

Terrasse de L'Atelier des Marches du Bouscat
le mercredi 23 septembre 2020

« Un adolescent d'autrefois » devenu homme de théâtre... ou comment devient-on ce que l'on naît »

Le soleil nimbait de ses rayons puissants la terrasse de L'Atelier des Marches cet après-midi de septembre où Jean-Luc Terrade - metteur en scène, directeur artistique du Festival Trente-Trente et hébergeur de compagnies auxquelles il propose son lieu pour résidences d'artistes - m'avait convié pour une carte blanche. Toute liberté m'avait été donnée pour lui poser les questions opportunes (ou pas) susceptibles d'éclairer son parcours.

Yves Kafka.

Il est un roman - le dernier de François Mauriac - que j'apprécie particulièrement tant cet héritier de la bourgeoisie bordelaise, ayant connu un enseignement catholique des plus rigoureux, transfère dans une (auto)fiction les errements d' « Un adolescent d'autrefois » (celui qu'il fut) soumis au carcan d'une éducation dont il n'a pu se délivrer qu'en ayant recours à la littérature et à l'écriture, ses viatiques... Toute ressemblance avec votre itinéraire personnel serait-elle fortuite ?

Jean-Luc Terrade.

L'adolescent en marge, en porte-à-faux avec les valeurs de son milieu, me parle... Elevé dans les années 60 dans un monde bourgeois et de droite où la religion catholique était « naturellement » de mise, j'ai eu très tôt à souffrir de ne pas me sentir « accordé » aux vœux de mon milieu. Je sentais en moi cogner la nécessité d'exister en tant que ce que j'étais - un jeune homme homosexuel - et à cette époque c'était ni plus ni moins « impensable ». L'homosexualité était un crime passible de poursuites. Elle ne fut dépenalisée qu'en 1982 [Robert Badinter] et il faudra attendre 1993 pour que l'OMS ne la considère plus comme une maladie mentale. Grandir ainsi en porte à faux avec l'ordre établi, ça marque à jamais un adolescent. Ce fut compliqué, mais au final peut-être une chance...

Yves Kafka.

Que voulez-vous dire par « peut-être une chance » ?... Pour tenter d'échapper à la chape pesante de cette éducation très conservatrice, quelles ont été vos viatiques à vous ?

Jean-Luc Terrade.

J'ai trouvé dans l'univers du théâtre le refuge où j'allais pouvoir trouver une respiration qui soit mienne, un lieu de créativité où il était possible d'exister singulièrement sans être le réceptacle de conduites attendues, pouvoir être sujet de mon existence sans être assujéti à des assignations préconstruites. Ayant toujours eu le sentiment d'être « à côté », me ressentant en décalage mais sans révolte manifeste (un trait qui m'est resté), j'ai appris à résister de l'intérieur aux pressions sociales. Par choix (ou par obligation peut-être), je n'ai jamais recherché de reconnaissance de la part des institutions ; peut-être par appréhension aussi... celle d'avoir à abandonner une part de la liberté conquise grâce à la pratique du théâtre. Une injonction certes contradictoire - « ne pas déplaire au roi et dénoncer la société » - avec laquelle Molière en son temps a su, lui, très bien composer.

Yves Kafka.

« Je suis une erreur parce que je vis et je conçois mon œuvre comme bon me semble, sans me soucier des convenances », cette phrase, adaptée du texte de Jan Fabre que vous avez monté en mai 2017 dans le cadre du festival des Rencontres Chorégraphiques Internationales de Paris, pourrait être votre étendard... Seriez-vous prêt à vous confondre avec le « je » qui l'énonce ?

Jean-Luc Terrade.

Oui... A l'encontre de certains, j'ai toujours pensé que la création était histoire très personnelle,

qu'il ne fallait pas être obsédé par sa réception. Si l'on fait du spectacle vivant, c'est pour que les choses soient partagées mais elles ne peuvent pas l'être avec le plus grand nombre. Une œuvre doit diviser, ou alors c'est l'œuvre absolue. C'est pourquoi je prône la division et la confrontation, provocation qui permet à chacun de se définir avant de pouvoir se rassembler.

Je « déteste » le public, ou plus exactement je hais ce que la société a fait du public - un monceau de certitudes et de défenses. Le contraire de la connaissance ce n'est pas l'ignorance mais les certitudes... Pour toucher l'humain, il faut d'abord créer le choc pour faire tomber les défenses du public. D'où la position de Claude Régy exigeant le silence du spectateur avant qu'il n'entre dans la salle... Il n'y a pas d'auteurs compliqués. L'art ce n'est pas l'intellect, ça doit d'abord toucher. On ressent et après on pense. Le travail du passeur c'est de faire résonner de manière sensible la complexité. Et c'est ce processus qui permet ensuite au spectateur « d'exister » pleinement au lieu d'être captif.

Yves Kafka.

Un parcours, humain ou/et artistique, ce n'est pas qu'une histoire, c'est aussi une géographie...

Jean-Luc Terrade.

Oui, des lieux - Paris, Sarlat, Bordeaux - où j'ai pu réaliser mes créations... Après avoir fondé La Cie des Marches de l'Été à Paris en 79, je suis arrivé en Aquitaine en 91, à Sarlat en Dordogne, avant de m'établir à Bordeaux en 1994. C'est là où j'ai eu l'opportunité de créer, en compagnie d'un autre metteur en scène, Gilbert Tiberghien, le TNT [Tout Nouveau Théâtre, devenu aujourd'hui La Manufacture CDCN] qui fut un temps pour moi, et pour beaucoup de Bordelais, un haut lieu d'expérimentation et de création. Puis en 2000, j'ai créé mon propre lieu au Bouscat, L'Atelier des Marches où nous nous trouvons.

Ce lieu est devenu au cours de ces vingt années un laboratoire à plusieurs facettes. C'est ici que je conçois la programmation - et accueille une partie - des Rencontres internationales de la Forme Courte [Trente-Trente], que je construis et programme mes propres mises en scène, mais aussi que j'accompagne des (jeunes) compagnies en résidence pour créer les leurs. Le processus de création m'a toujours passionné, plus que le résultat. Cet endroit d'expérimentation, ce « lieu de fabrique » - c'en est un au sens littéral -, je le conçois comme un espace de liberté sans pression... ce qui ne signifie pas sans exigences. Je m'autorise pleinement à dire ce que je ressens. Simplement j'essaie de ne pas être dans une attente commune, je m'efforce d'être dans l'état de ne rien savoir pour découvrir sans a priori, sans peur d'échouer aussi.

Yves Kafka.

Comment cette exigence de « ne rien savoir » s'articule-t-elle avec - quatrième vocation des Marches de l'Été - l'animation d'ateliers en direction des lycéens et des étudiants ?

Jean-Luc Terrade.

C'est vrai que cela peut paraître un paradoxe, voire une incompatibilité... Comment dans le temple du savoir qu'est le lycée, la fac, faire entendre que le « non-savoir » est une porte d'accès à plus de connaissances ? Enseigner que la réussite, c'est, ne pas se soucier de l'échec, enseigner que les « mauvaises pensées » peuvent être porteuses de belles avancées, ressemble à une aporie. Pourtant, tout le travail théâtral tient dans cette déconstruction, et les jeunes en sont vite convaincus dès qu'ils l'« expérimentent » par eux-mêmes... Mais cette (trans)mission qui me tient à cœur, je ne peux la mener - autre paradoxe sans doute - sans l'appui de l'institution, sans la reconnaissance pleine et entière des institutions qui au travers de leur financement lui permettent (ou pas) d'exister.

Yves Kafka.

Ce manifeste en faveur d'une certaine idée du théâtre, lieu privilégié d'émancipation créatrice, pourriez-vous nous en brosser les lignes directrices ?

Jean-Luc Terrade.

J'ai toujours été obsédé par l'esthétisme, que ce soit « beau » sur le plateau. La beauté étant à entendre du côté d'une révélation de l'être...

Yves Kafka.

...ce qui recoupe, « présenté sur un plateau », votre parcours personnel marqué par l'absolue nécessité d'échapper aux « préjugés » afin de pouvoir vous « révéler » au-delà des représentations préfabriquées. Libérer la vie là où elle est prisonnière, c'est votre crédo d'homme et d'artiste, la trame de vos créations ?

Jean-Luc Terrade.

Oui... je ne peux concevoir ma vie et le théâtre sans cette exigence de me cogner au mystère lové

au creux de toute existence, que ce soit celle d'êtres de papier ou de chair peu importe... Comment faire parler ce qui est dissimulé dans les plis du « discours » qui le recouvre ? Laisser de l'espace pour que puisse éclore ce qui n'est pas dit au travers du texte, mais aussi du corps de l'acteur qui en est le vibrant porte-parole. Langage des mots, langage des corps, un tout indissociable. « *Les mots emportent tout, tirent, tout, sans les mots la mort est là, mais il y toujours les mots, ils n'en finissent plus comme dans le travail de corps qui ne cessent de vivre et de respirer, même dans le moindre geste et dans l'économie de moyens...* », j'ai écrit ces mots sur le fronton du mur internet de La Compagnie des Marches de L'Été, c'est là encore une marque de fabrique à laquelle tous mes choix artistiques se réfèrent.

Je crée par rapport à l'intime, même si mon intime n'est pas étranger à la société. Comme d'autres, mon travail s'axe autour de la mort, de la marginalité et du sexe. Ce qui varie c'est la place d'où on les aborde. Ma marginalité imposée, devenue ensuite marginalité revendiquée, a orienté durablement mes choix. Les auteurs vers lesquels je suis attiré - Jean-Luc Lagarce, Samuel Beckett, Heiner Müller, Marguerite Duras, Pierre Guyotat, Thomas Bernhard, Peter Handke - partagent la révolte et la marginalité, ils sont en conflit avec les convenances. C'est le propre des grands auteurs d'être traversés par des contradictions. La pensée n'est jamais linéaire ni univoque. Pouvoir dire une chose et son contraire sans pour autant s'y perdre.

Au début, je n'avais pas un appétit démesuré pour les textes... Et puis il y a eu la rencontre avec ceux cités ci-dessus auxquels il faut ajouter quelques autres - Luigi Pirandello, Jean Genet, Sade, Jon Fosse, Bernard Noël [« *Les Premiers mots* », programmés en février 2021 à L'Atelier des Marches] -, autant d'auteurs « hors-normes », ayant le don d'ouvrir au non-dit, de dégager un espace pour la libération de l'imaginaire.

Si dans mes créations j'ai entre autres pour référence le travail de Claude Régy, c'est parce que ce metteur en scène d'exception a eu l'audace d'ériger le silence au rang de pièce maîtresse du jeu de l'acteur, créant de fait un univers hors d'atteinte sans la mise au travail du spectateur expressément invité à réaliser dans les marges ainsi offertes sa propre « interprétation ». A contrario, je peux être aussi attiré par les spectacles dans la démesure - je pense là à ceux de Jan Fabre - mais à la condition qu'ils offrent des endroits où l'on peut se retrouver avec soi. Quant à la violence que la vie porte en elle, elle est aussi perceptible lorsqu'elle épouse sur un plateau le temps du silence et de la douceur, je pense là évidemment aux performances de Steven Cohen.

Yves Kafka.

Ces exigences que vous avez par rapport à vos propres créations, se retrouvent intactes dans le choix de vos programmations ; en particulier celles du Festival international de la Forme Courte dont vous êtes le directeur artistique depuis sa création en 2004. Dans l'un de vos éditos, vous affichez sans ambages : « En se jouant des genres et des disciplines, la création contemporaine [de Trente-Trente] se veut un lieu radical de la contradiction et parfois du désordre ! Et non pas un moyen de pacification sociale, chargée de favoriser le vivre ensemble ». Pavé dans la mare du politiquement correct, comment cette assertion peut-elle être reçue par ceux qui détiennent le pouvoir de vous accorder ou pas des subventions ?

Jean-Luc Terrade.

Oui... Le paradoxe est que Trente-Trente suscite de plus en plus d'adhésion auprès du public et des professionnels du spectacle (son audience augmente d'année en année) mais que les financeurs - convaincus eux aussi de l'intérêt de la proposition, unique en son genre reconnaissent-ils volontiers - ne répondent pas encore à la hauteur de ce que ce Festival de découvertes internationales exigerait de moyens, et ce d'autant plus que de nouvelles structures de la Nouvelle-Aquitaine agrandissent son territoire.

Perdre le spectateur pour qu'il puisse mieux se trouver lui, en voyageant avec ce qu'il voit ou croit voir. Cette liberté, respectueuse de celles et ceux qui fréquentent les salles de théâtre, non plus considérés comme des outres à remplir, des caddys à gaver jusqu'à plus soif, des captifs à distraire de leurs préoccupations, mais comme des acteurs de leur propre monde, je la revendique avec la même force, comme une nécessité impérieuse, pour le metteur en scène, programmateur de festival et accompagnateur de jeunes compagnies, que je suis. Cette liberté-là n'est pas une vieille revendication anarchiste mais elle est à prendre comme consubstantielle à mon travail artistique.

Sans elle, je ne peux rien... mais sans le soutien des institutions, je ne peux rien non plus...